

## PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 MAI 2026

L'an deux mille vingt-six, le dix-huit mai à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de Roffiac s'est réuni en séance ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale en date du 12 mai 2026, sous la présidence de Monsieur Serge RAMADIER, Maire.

**Nombre de membres en exercice** : 15

**Étaient présents** :

Mesdames Jennifer BONNARD, Laure GUIBERT, Élodie MARUCA, Sophie TOROSSIAN, Aurélie VIALAT  
Messieurs Fabrice BUCHON, Loïc CHARBONNEL, Jean-Marc HABRANT, Julien LOUBEYRE, Pascal ROULLAC, Serge RAMADIER, Sébastien VERDIER

**Absents** : Monsieur Jérôme CUSSAC

**Représentés** : Madame Marie ANFRAY par Madame Élodie MARUCA, Madame Laurène PRADINES-CHARBONNEL par Madame Sophie TOROSSIAN

Madame Élodie MARUCA a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 heures 35.

**Ordre du jour de la séance** :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 27 avril 2026
2. Signature de la convention de financement avec RTE pour le projet de réaménagement de voirie communale dans le cadre du Plan d'Accompagnement de Projet pour la reconstruction de la ligne Rueyres-Talizat
3. Acquisition d'un véhicule électrique
4. Demande de financement à RTE dans le cadre du Plan d'Accompagnement de Projet pour la reconstruction de la ligne Rueyres-Talizat, pour l'acquisition d'un véhicule électrique
5. Remplacement de menuiseries : portes d'entrée des appartements de l'ancien presbytère et fenêtre de la salle des archives à côté du bureau du Maire
6. Questions diverses

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal son accord pour l'ajout des trois rapports suivants pour des raisons de délai court pour le dépôt de dossiers de demandes de subventions :

- demande d'aide au titre du Plan d'Accompagnement du Projet de reconstruction partielle de la ligne 225 kV Rueyres-Savignac pour le remplacement de menuiseries : portes d'entrée des logements de l'ancien presbytère et fenêtre de la salle des archives
- demande d'aide dans le cadre du Plan d'Accompagnement du Projet pour la reconstruction partielle de la ligne à 225 000 Volts Rueyres-Savignac pour le remplacement de dix lampes d'éclairage public par des lampes LED dans les villages
- demande de subvention auprès du Conseil Départemental du Cantal au titre du Programme d'Amendes de Police 2026 pour la création de deux chicanes : une à Mazerat et une à Védernat, et pour l'acquisition de deux miroirs de sécurité

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord pour l'ajout de ces trois rapports.

Il est ensuite procédé à l'examen des affaires inscrites à l'ordre du jour.

• **N° DE 042 2026 : Approbation du procès-verbal de la séance du 27 avril 2026**

**Le Conseil Municipal** :

- **APPROUVE** le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 27 avril 2026.

**VOTANTS : 14, POUR : 14 voix, CONTRE : 0, ABSTENTION : 0**

**Monsieur Jérôme CUSSAC rejoint la séance.**

- **N° DE 043 2026: Travaux de voirie communale : signature du devis de l'entreprise MARQUET TP et demande d'aide au titre du Plan d'Accompagnement du Projet de reconstruction partielle de la ligne 225 kV Rueyres-Savignac**

Un projet de travaux de voirie communale visant notamment à refaire la voie communale n° 9 de Védernat à la RD 44 en raison de son mauvais état et de sa dangerosité avait été approuvé par le précédent Conseil Municipal. Le devis de l'entreprise MARQUET TP s'élève à 82 516.00 € HT – 99 019.20 € TTC. Deux subventions ont été accordées pour ce projet : 11 236.00 € au titre de la DETR 2025 et 10 000.00 € au titre du Fonds Cantal Solidaire 2025. Monsieur le Maire propose de solliciter une aide auprès de RTE dans le cadre du Plan d'Accompagnement du Projet de reconstruction partielle de la ligne 225 kV Rueyres-Savignac pour financer le reste à charge de ces travaux.

**Le Conseil Municipal décide :**

- D'APPROUVER ce projet de travaux de voirie communale d'un montant de 82 516.00 € HT ;
- DE SOLLICITER une aide au titre du Plan d'Accompagnement du Projet de reconstruction partielle de la ligne 225 kV Rueyres-Savignac d'un montant de 61 280.00 € correspondant à 74.26 % du coût total du projet ;
- D'APPROUVER le plan de financement ci-dessous :

DÉPENSES HT		RECETTES HT	
Travaux de voirie	82 516.00 €	RTE Plan d'Accompagnement du Projet Rueyres-Savignac	61 280.00 €
		DETR 2025	11 236.00 €
		Fonds Cantal Solidaire 2025	10 000.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>82 516.00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>82 516.00 €</b>

- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer le devis de l'entreprise MARQUET TP d'un montant de 82 516.00 € HT, 99 019.20 € TTC ;
  - D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer la convention de financement avec RTE, ainsi que toutes pièces nécessaires à la constitution du dossier de demande de subvention et tout document se rapportant à ce dossier.
- VOTANTS : 15, POUR : 15 voix, CONTRE : 0, ABSTENTION : 0**

- **N° DE 044 2026 : Acquisition d'un véhicule électrique**

Il manque un véhicule au sein du service technique afin que les deux agents puissent se rendre à des endroits différents si nécessaire. Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal l'acquisition d'un véhicule utilitaire électrique qui resterait à la mairie et qui servirait à aller chercher les repas à Chantarisa à Coltines et qui serait utilisé par la secrétaire de mairie pour se rendre dans les différentes administrations ou lorsqu'elle va en réunion. Les agents du service technique récupéreront le véhicule qui sert actuellement à aller chercher les repas.

**Le Conseil Municipal :**

- APPROUVE le projet d'acquisition d'un véhicule électrique ;
- CHOISIT la proposition du garage Autotransac concernant le véhicule d'occasion NISSAN Townstar au prix de 14 648.62 € HT – 17 500.00 € TTC (devis n° 15550/309693 du 18/05/2026) ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer le devis correspondant et toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération ;
- PRÉCISE que les crédits nécessaires à cette acquisition sont inscrits au budget principal, en section investissement, article 21561 opération 61 : achat de matériel.

**VOTANTS : 15, POUR : 15 voix, CONTRE : 0, ABSTENTION : 0**

- **N° DE 045 2026 : Demande d'aide au titre du Plan d'Accompagnement du Projet de reconstruction partielle de la ligne 225 kV Rueyres-Savignac pour l'acquisition d'un véhicule électrique.**

Monsieur le Maire indique qu'il reste de l'argent disponible dans l'enveloppe attribuée à la commune par RTE dans le cadre du Plan d'Accompagnement du Projet de reconstruction partielle de la ligne Rueyres-Savignac. Il précise que les dossiers de demande de financement doivent être déposés au plus tôt en vue du dernier comité d'instruction qui aura lieu le 4 juin prochain. Il propose au Conseil Municipal de solliciter une aide auprès de RTE pour financer le véhicule électrique.

Le Conseil Municipal décide :

- DE SOLLICITER une aide au titre du Plan d'Accompagnement du Projet de reconstruction partielle de la ligne 225 kV Rueyres-Savignac d'un montant de 14 648.62 € correspondant à 100% du coût total du projet ;
- D'APPROUVER le plan de financement ci-dessous :

DÉPENSES HT		RECETTES HT	
Acquisition d'un véhicule électrique	14 648.62 €	RTE Plan d'Accompagnement du Projet Rueyres-Savignac	14 648.62 €
<b>TOTAL</b>	<b>14 648.62 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>14 648.62 €</b>

- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer la convention de financement avec RTE, ainsi que toutes pièces nécessaires à la constitution du dossier de demande de subvention et tout document se rapportant à ce dossier.  
**VOTANTS : 15, POUR : 15 voix, CONTRE : 0, ABSTENTION : 0**

- **N° DE 046 2026 : Remplacement des portes d'entrée des appartements de l'ancien presbytère et de la fenêtre de la salle des archives : choix de l'entreprise**

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que les portes d'entrée des deux logements de l'ancien presbytère situés 12 et 12 bis rue Abbé Clergé au bourg sont abimées, ne ferment plus correctement et ne sont plus hermétiques. Il convient de les remplacer. Il indique également que lorsque les menuiseries de la mairie ont été remplacées, la fenêtre de la salle des archives située à côté du bureau du Maire a été oubliée. Il présente les devis réalisés par DGM MENUISERIES CASÉO et MARGERIDE FERMETURES pour ces travaux de menuiserie.

Le Conseil Municipal :

- APPROUVE le projet de remplacement des deux portes d'entrée des logements de l'ancien presbytère et de la fenêtre de la salle des archives ;
- CHOISIT la proposition de DGM MENUISERIES CASÉO d'un montant de 1 468.49 € HT – 1 766.46 € TTC pour la fenêtre et de 4 711.92 € HT – 4 971.08 € TTC pour les deux portes d'entrée des logements de l'ancien presbytère ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer les devis correspondants et toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération ;
- PRÉCISE que les crédits nécessaires à ces travaux sont inscrits au budget principal, en section d'investissement, opération 79 : travaux bâtiments.

**VOTANTS : 15, POUR : 15 voix, CONTRE : 0, ABSTENTION : 0**

- **N° DE 047 2026 : Demande d'aide au titre du Plan d'Accompagnement du Projet de reconstruction partielle de la ligne 225 kV Rueyres-Savignac pour le remplacement de menuiseries (portes d'entrée des logements de l'ancien presbytère et fenêtre de la salle des archives)**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter une aide auprès de RTE pour financer ces travaux de remplacement de menuiseries.

Le Conseil Municipal décide :

- DE SOLLICITER une aide au titre du Plan d'Accompagnement du Projet de reconstruction partielle de la ligne 225 kV Rueyres-Savignac d'un montant de 6 180.41 € correspondant à 100% du coût total du projet ;
- D'APPROUVER le plan de financement ci-dessous :

DÉPENSES HT		RECETTES HT	
Remplacement des deux portes d'entrée des logements de l'ancien presbytère	4 711.92 €	RTE Plan d'Accompagnement du Projet Rueyres-Savignac	6 180.41 €
Remplacement de la fenêtre de la salle des archives	1 468.49 €		
<b>TOTAL</b>	<b>6 180.41 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>6 180.41 €</b>

- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer la convention de financement avec RTE, ainsi que toutes pièces nécessaires à la constitution du dossier de demande de subvention et tout document se rapportant à ce dossier.  
**VOTANTS : 15, POUR : 15 voix, CONTRE : 0, ABSTENTION : 0**

- **N° DE 048 2026 : Demande d'aide dans le cadre du Plan d'Accompagnement du Projet pour la reconstruction partielle de la ligne 225 000 Volts Rueyres-Savignac pour le remplacement de dix lampes d'éclairage public par des lampes LED dans les villages**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de remplacer les lampes d'éclairage public des villages par des lampes LED comme cela a été fait au bourg, afin de réaliser des économies d'énergie. Il propose de solliciter une aide auprès de RTE pour financer ces travaux d'éclairage public. L'enveloppe attribuée à la commune par RTE dans le cadre du Plan d'Accompagnement du Projet pour la reconstruction partielle de la ligne 225 000 Volts Rueyres-Savignac sera ainsi soldée.

**Le Conseil Municipal décide :**

- **D'APPROUVER ce projet de remplacement de dix lampes d'éclairage public par des lampes LED dans les villages d'un montant de 3 000.00 € de reste à charge pour la commune ;**
- **DE SOLLICITER une aide au titre du Plan d'Accompagnement du Projet de reconstruction partielle de la ligne 225 kV Rueyres-Savignac d'un montant de 3 000.00 € correspondant à 50% du coût total du projet et à 100% du coût du projet restant à charge de la commune ;**
- **D'APPROUVER le plan de financement ci-dessous :**

DÉPENSES HT		RECETTES HT	
Travaux de remplacement des lampes d'éclairage public	6 000.00 €	RTE Plan d'Accompagnement du Projet Rueyres-Savignac	3 000.00 €
		Syndicat Départemental d'Energies du Cantal	3 000.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>6 000.00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>6 000.00 €</b>

- **D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer la convention de financement avec RTE, ainsi que toutes pièces nécessaires à la constitution du dossier de demande de subvention et tout document se rapportant à ce dossier.**  
**VOTANTS : 15, POUR : 15 voix, CONTRE : 0, ABSTENTION : 0**

- **N° DE 049 2026 : Demande de subvention auprès du Conseil Départemental du Cantal au titre du Programme d'Amendes de Police 2026 pour la création de deux chicanes : une à Mazerat et une à Védernat, et pour l'acquisition de deux miroirs de sécurité**

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal le problème de la vitesse excessive à laquelle circulent les automobilistes sur la voie communale reliant les villages de Mazerat et Védernat, ainsi qu'à l'entrée de Védernat côté Mazerat. Il expose également le problème de manque de visibilité rencontré par les véhicules qui sortent de la route de Chambert au bourg notamment pendant la pause méridienne où des camions se garent en bordure de route de chaque côté. Le même problème de visibilité est rencontré par les véhicules qui sortent du Chemin du Pêcheur à Bikini.

Monsieur le Maire propose de créer deux chicanes : une à Mazerat et une à Védernat pour réduire la vitesse et ainsi préserver la sécurité des riverains et des usagers ; ainsi que l'acquisition de deux miroirs de sécurité pour régler ces problèmes de manque de visibilité. Un devis dont le montant s'élève à 4 141.00 € HT a été demandé à la société AXIMUM. Il précise que ces projets relèvent de la sécurité routière et peuvent donc faire l'objet d'une demande de subvention au titre du Programme d'Amendes de Police 2026 pour lequel les dossiers sont à déposer au plus tard le 31 mai.

**Le Conseil Municipal décide :**

- **D'ADOPTER le projet de création de deux chicanes : une à Mazerat et une à Védernat, et d'acquisition de deux miroirs de sécurité ;**
- **DE VALIDER le plan de financement prévisionnel ci-dessous :**

DÉPENSES HT		RECETTES HT		
Travaux de création de deux chicanes et acquisition de deux miroirs de sécurité	4 141.00 €	Programme Amendes de Police 2026	30%	1 242.30 €
		Autofinancement	70%	2 898.70 €
<b>TOTAL</b>	<b>4 141.00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>100%</b>	<b>4 141.00 €</b>

- **DE SOLLICITER une subvention au titre du Programme d'Amendes de Police 2026 à hauteur de 30% ;**
- **D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.**

## Questions diverses

- **Demande de dérogation à la carte scolaire**

Monsieur le Maire indique que la mairie de Saint-Flour a fait parvenir une demande de dérogation à l'occasion du changement de cycle (passage en CP) d'un enfant domicilié au bourg. Il a reçu la maman et l'enfant en mairie avec Madame Élodie MARUCA pour en discuter avec elle. La scolarisation de cet enfant étant tout à fait possible à Roffiac, un avis défavorable à l'inscription de cet enfant à Saint-Flour a été émis.

- **Remplacement de l'agent des écoles indisponible prochainement**

Monsieur le Maire indique avoir reçu une personne qui conviendrait pour le remplacement à venir de l'agent des écoles qui sera indisponible prochainement.

- **Visite de Monsieur ROME et de représentants de la DDT**

Monsieur le Maire indique que Monsieur ROME, secrétaire Général de la Sous-Préfecture, accompagné de représentants de la DDT, vient en visite le 21 mai prochain à 10 heures. Il invite les conseillers municipaux disponibles à participer à cette rencontre.

- **Visite de Monsieur Bernard DELCROS, Sénateur**

Monsieur le Maire indique que Monsieur Bernard DELCROS, Sénateur, viendra à la rencontre de la municipalité le 21 mai prochain à 18 heures. Il invite les conseillers municipaux disponibles à participer à cette rencontre.

- **Information prochain Conseil Municipal**

Monsieur le Maire indique que le prochain Conseil Municipal aura lieu le vendredi 5 juin 2026 à 12 heures 15, date impérative, pour désigner les délégués et suppléants au sein du collège électoral pour l'élection des sénateurs.

- **Syndicat des Fraux**

Monsieur le Maire indique que la création du Syndicat des Fraux qui sera en charge de l'eau et de l'assainissement collectif est en cours. La délibération d'adhésion de la commune de Coren pour la partie du Rozier-Coren est attendue. Une réunion aura lieu en septembre.

- **Travaux ruisseau de Liozargues**

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux que lors du Conseil Communautaire du 12 mai dernier, des crédits ont été budgétés pour des travaux de poursuite de renaturation du ruisseau de Liozargues

- **Logement ancienne école de Liozargues**

Monsieur le Maire indique qu'il a fait visiter le logement situé dans l'ancienne école de Liozargues à une personne qui serait intéressée pour le louer à partir de septembre. Le Conseil Municipal décide de voir pour procéder au remplacement de la douche avant son entrée dans le logement.

- **Électricité ancienne école de Liozargues**

L'électricité ayant été coupée lors du départ de la locataire du logement de l'ancienne école de Liozargues, il faut voir pour rouvrir le compteur au nom de la commune pour la fête à Liozargues en juin et pour les éventuels travaux de l'appartement.

- **Narse de Nouvialle**

Le prochain comité de consultation IMERYYS aura lieu le 30 juin prochain.

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal des sollicitations d'IMERYYS d'une part et du Collectif pour la narse de Nouvialle d'autre part, pour rencontrer le Conseil Municipal. Ces rencontres auront lieu prochainement.

- **Calandre tractopelle**

Monsieur le Maire indique avoir reçu le devis pour le remplacement de la calandre du tractopelle. Son montant s'élève à 352.69 € HT. Le Conseil Municipal décide de ne pas la remplacer et réfléchit à vendre le tractopelle.

- **Collecte des déchets**

Monsieur Loïc CHARBONNEL doit se renseigner auprès de Saint-Flour Communauté pour demander le ramassage du container situé au cimetière. Il est envisagé de mettre un container à verre à Liozargues.

- **Station d'épuration**

L'un des paniers de la station d'épuration est percé et doit être remplacé. Monsieur Jean-Marc HABRANT se charge de la commande de ce panier.

- **Salle polyvalente**

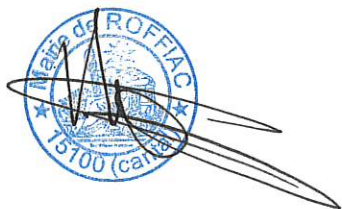
Un état des lieux de la vaisselle et de l'équipement de la salle polyvalente a été réalisé. Il est envisagé de moderniser, d'aménager la salle polyvalente et notamment d'installer un coin plonge.

- **Achat d'un défibrillateur**

Le défibrillateur de la salle polyvalente ne fonctionne plus. Comme il a plus de 10 ans, il est préconisé de la changer. Des devis ont été demandés à France DAE et à La Méridienne Médicale. Le Conseil municipal décide d'acheter le défibrillateur à La Méridienne Médicale pour un montant de 1 966.05 € TTC. Une aide d'un montant de 600 € est octroyée par GROUPAMA pour financer cet achat. Le nouveau défibrillateur sera installé en extérieur, contre le mur de la salle polyvalente afin d'être accessible 24h/24.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 00 heures 15.

**Le Maire,  
Serge RAMADIER**



**La secrétaire de séance,  
Élodie MARUCA**

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke at the end, representing the name Élodie Maruca.